

BPJEPS UC4

ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION



NIVEAU 4
9 À 12MOIS
EN ALTERNANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (AAN). Diplôme d'État homologué de niveau IV (BAC...)

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme d'État homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 36248 (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36248/>)
2. Code CPF : 241333
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur : [Arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »](#)

METIER VISE

Exercer la profession de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). Les titulaires du BPJEP SAAN interviennent au sein de différentes structures (piscines municipales, piscines privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs, ...) qui l'emploient pour assurer les missions d'un Maître-Nageur Sauveteur :

1. Gérer un poste de secours.
2. Assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air.
3. Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
4. Conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques.
5. Conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaire
6. Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement.
7. Participer au fonctionnement de la structure.



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Tests d'Exigences
Préalables

3-Sélection

4-Positionnement

5-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
2. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de **moins de 3 mois** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
3. Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ; Le certificat médical, doit dater de **moins de trois mois** au jour du déroulement de ces tests et de l'inscription en formation, et établi conformément au modèle joint au dossier de candidature (voir ci-dessous).
4. Posséder le BNSSA et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.
5. Satisfaire au test technique (TEP)



2- TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) sont des tests de présélections obligatoires avant de valider l'accès à la formation et sont définis nationalement par les textes en vigueur. Parcourir une distance de 400 mètres nage libre réalisé en moins de 7 minutes 40 secondes. (Document d'attestation en fin de présentation)

3- MODALITES D'INSCRIPTION

Clôture des inscriptions :

Pour candidater au BPJEP SAAN de l'ERFAN, rendez-vous sur la page :

<https://bretagne.ffnatation.fr/script/dossiers.php?idtyp=4&idrub=93>

Les candidats devront s'inscrire via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier complet avec toutes les pièces demandées devra être retourné par voie postale ou par mail à la Ligue de Bretagne de natation **avant la date de clôture des inscriptions**.

Dans le cadre ou le nombre de candidat serait supérieur au nombre de place une sélection pourra être mise en place

Toutes les épreuves de sélection de l'ERFAN seront réalisées en présentiel*.

Pour rappel, il n'est pas obligatoire d'avoir effectué les TEP pour passer nos tests de sélection.

1. **Épreuve écrite de 2 heures :** texte avec des questions de compréhension ainsi qu'une question de réflexion.
Comment : A partir d'un texte ou d'une question ouverte, il s'agit de prendre en compte de l'orthographe, la construction et de présentation du texte proposé (syntaxe) ainsi que la compréhension du reportage
Pourquoi : Cette épreuve permet de voir les capacités du candidat à analyser et sélectionner les informations, synthétiser les informations et organiser sa pensée, les retranscrire d'une manière ordonnée et cohérente et s'exprimer correctement par écrit.
2. **Entretien professionnel (20' maximum) :** évaluer la pertinence de la formation choisie au regard du projet du candidat et de son expérience.
Comment : À partir du CV du candidat et de son projet professionnel, il sera fait un profil du candidat qui sera noté,
Pourquoi : l'entretien permettra de prendre en compte la pertinence du projet professionnel, le degré de motivation, les qualités d'expression et d'argumentation, la disponibilité ainsi que la capacité de financement (fiche d'évaluation ci-dessous), sa communication orale. Pour chacun de ces 4 items, une note allant de 0 à 5 est attribuée à chaque candidat. En cas d'égalité de la note et si le nombre de place ne permet pas d'accepter tous les candidats, l'accès sera donné en priorité à ceux ayant obtenu les meilleures notes à l'épreuve orale.

Dates de sélection : 12 avril 2025

4- POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire, 21h maximum

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation.

Une présentation est faite des attendus aux épreuves certificatives de chaque UC. Ensuite il est demandé aux stagiaires d'extraire de leur expérience les activités précises qui supportent les compétences attendues. Cela leur permettra de remplir des grilles d'auto-positionnement qui permettront de mesurer leur expérience ou/et leurs besoin pour chacune des compétences attendues. Ainsi, dans chaque UC, en regard des objectifs terminaux le stagiaire se situera comme en phase de découverte, approfondissement ou maîtrise. En fonction des éléments apportés par les stagiaires au cours de cette mise en situation réflexive, un travail en jeu de rôle et ou QCM pourra être mis en place pour confirmer si le niveau de compétences attendu correspond bien au niveau de compétence acquis/déclaré.

Une demi-journée par UC est prévue pour ce travail

Ce travail permet

- de décrire son parcours,



- de se situer avant le début de la formation,
- de responsabiliser les personnes dans leur projet,
- de faciliter l'articulation entre apports nouveaux et acquis personnels antérieurs.

2 – Une période d'entretien de positionnement sera consacrée à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- un bilan des jeux de rôles
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation

Durée de l'entretien : en fonction des besoins du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement
2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation
3. Renforcer votre niveau technique
4. Préparer votre métier

LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de concevoir un projet pédagogique et d'enseignement
2. Être capable de conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaires et d'enseignement des différentes nages
3. Être capable de conduire des actions d'encadrement des activités aquatiques
4. Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades
5. Être capable d'assurer la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air
6. Être capable de gérer un poste de secours
7. Être capable de participer au fonctionnement de la structure



LE PROGRAMME

Programme de l'UC4 du BPJEPS AANN pour les titulaires du BF2 ou du MSN.

Seront abordées tout au long de cette formation, les contenus suivants :

UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

1. Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation
2. Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation
3. Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation N°23035HABBP40001) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Formation UC4 (Titulaire du BF2 de la FFN) Du 19/12/2026 au 20/06/2027	6 Mois	Le 19/11/2026	19/12/2026

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 19 Décembre 2026 au 20 Juin 2027 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties du 19 Décembre 2026 au 20 Juin 2027. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation). La formation est construite autour d'un rythme alternant des semaines de formation en Centre (dont FOAD*) et des semaines de formation en entreprise.

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur [Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#)

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total UC4 (Pour les titulaires du BF2)	159 HEURES		
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	84 Heures (+ certifs)	
		Dont FOAD	14 Heures
	En structure	75 Heures	
		Dont volume en club agréé FFN	A répartir en fonction des activités proposées par le club FFN
		Dont volume en structure « Classique »	

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation.	84h	14h	75h
Total général	84 heures	14 heures	75 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

nov.-26							déc.-26							janv.-27							févr.-27							
	Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	
Di	1						Ma	1						Ve	1							Lu	1					
Lu	2						Me	2						Sa	2							Ma	2					
Ma	3						Je	3						Di	3							Me	3					
Me	4						Ve	4						Lu	4		7					Je	4					
Je	5						Sa	5						Ma	5		7					Ve	5					
Ve	6						Di	6						Me	6		7					Sa	6					
Sa	7						Lu	7						Je	7		7					Di	7					
Di	8						Ma	8						Ve	8		7					Lu	8		7			
Lu	9						Me	9						Sa	9							Ma	9		7			
Ma	10						Je	10						Di	10							Me	10		7			
Me	11						Ve	11						Lu	11							Je	11		7			
Je	12						Sa	12						Ma	12							Ve	12		7			
Ve	13						Di	13						Me	13							Sa	13					
Sa	14						Lu	14						Je	14							Di	14					
Di	15						Ma	15						Ve	15							Lu	15					
Lu	16						Me	16						Sa	16							Ma	16					
Ma	17						Je	17						Di	17							Me	17					
Me	18						Ve	18						Lu	18		7					Je	18					
Je	19						Sa	19	7					Ma	19		7					Ve	19					
Ve	20						Di	20	7					Me	20		7					Sa	20					
Sa	21						Lu	21						Je	21		7					Di	21					
Di	22						Ma	22						Ve	22		7					Lu	22		7			
Lu	23						Me	23						Sa	23							Ma	23		7			
Ma	24						Je	24						Di	24							Me	24		7			
Me	25						Ve	25						Lu	25							Je	25		7			
Je	26						Sa	26						Ma	26							Ve	26		7			
Ve	27						Di	27						Me	27							Sa	27					
Sa	28						Lu	28						Je	28							Di	28					
Di	29						Ma	29						Ve	29													
Lu	30						Me	30						Sa	30													
							Je	31						Di	31													
	0	0	0					14	0	0					0	0	70						0	0	70			
	0	0	0					14	0	0					14	0	70						14	0	140			

mars-27							avr.-27							mai-27							juin-27							
	Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage		Centre	FOAD	structure	VISITE SUR SITE	Certification	rattrapage	
Lu	1						Je	1							Sa	1	7					Ma	1			7		
Ma	2						Ve	2							Di	2	7					Je	2			7		
Me	3						Sa	3							Lu	3		7				Me	3			7		
Je	4						Di	4							Ma	4		7				Ve	4			7		
Ve	5						Lu	5							Me	5	14	7				Sa	5			7		
Sa	6						Ma	6							Je	6						Di	6			7		
Di	7						Me	7							Ve	7		7				Lu	7			7		
Lu	8		7				Je	8							Sa	8						Ma	8			7		
Ma	9		7				Ve	9							Di	9						Me	9			7		
Me	10		7				Sa	10							Lu	10		7				Je	10			7		
Je	11		7				Di	11							Ma	11		7				Ve	11			7		
Ve	12		7				Lu	12		7					Me	12		7				Sa	12			7		
Sa	13						Ma	13		7					Je	13		7				Di	13			7		
Di	14						Me	14		7					Ve	14		7				Lu	14			7		
Lu	15						Je	15		7					Sa	15	7					Ma	15			7		
Ma	16						Ve	16		7					Di	16	7					Me	16			7		
Me	17						Sa	17							Lu	17	5					Je	17			7		
Je	18						Di	18							Ma	18		7				Ve	18			7		
Ve	19						Lu	19							Me	19		7				Sa	19			7		
Sa	20						Ma	20	7						Je	20		7				Di	20			7		
Di	21						Me	21	7						Ve	21		7				Lu	21					
Lu	22		7				Je	22	7						Sa	22		7				Ma	22					
Ma	23		7				Ve	23	7						Di	23		7				Me	23					
Me	24		7				Sa	24	7						Lu	24		7				Je	24					
Je	25		7				Di	25							Ma	25		7				Ve	25					
Ve	26		7				Lu	26		7					Me	26		7				Sa	26					
Sa	27						Ma	27		7					Je	27		7				Di	27					
Di	28						Me	28		7					Ve	28		7				Lu	28					
Lu	29						Je	29		7					Sa	29	7					Ma	29					
Ma	30						Ve	30							Di	30						Me	30					
Me	31														Lu	31												
	0	0	70					35	0	63					40	14	140					0	0	140				
	14	0	210					49	0	273					89	14	413					89	14	553				



HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 35 heures réparties de la façon suivante

1. En centre de formation :
 1. Face à face pédagogique : 8h30-12h / 13h30-17h
 2. FOAD : réparties sur la durée de la formation
2. En Entreprise : 35 heures réparties sur la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 22 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Bretagne – 9 Rue Léo Lagrange – 35131 Chartres de Bretagne

Bus : accessible par la ligne 72 arrêt Collège Pole sud

Parking accessible derrière l'établissement.

Centres aquatiques pédagogiques

Piscines dePontivy, Chartres de Bretagne, Bréquigny

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans deux types de structures différents :

1. L'une dite « classique » : piscine de collectivité territoriale ou privée mettant en place toutes les activités du champ des Activités Aquatiques et de la Natation nécessaires à l'acquisition des compétences visées par le diplôme.
2. L'autre est une structure club agréée Fédération Française de Natation.

Si l'une ou l'autre des structures ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de la Bretagne
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs de travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)



- Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification mise en place par le jury Régional.

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRJSCS et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires d'autres BPJEPS (Nous contacter pour plus de renseignements : 06.71.19.24.58)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
UC4	- Démonstration d'aisance aquatique. Le candidat réalise un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés avec départ plongé et en moins de 1 minute et 50 secondes. - Réalisation d'un 400 mètres NL en moins de 7 minutes et 40 secondes - Mise en situation en aquagym - Écrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation.



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

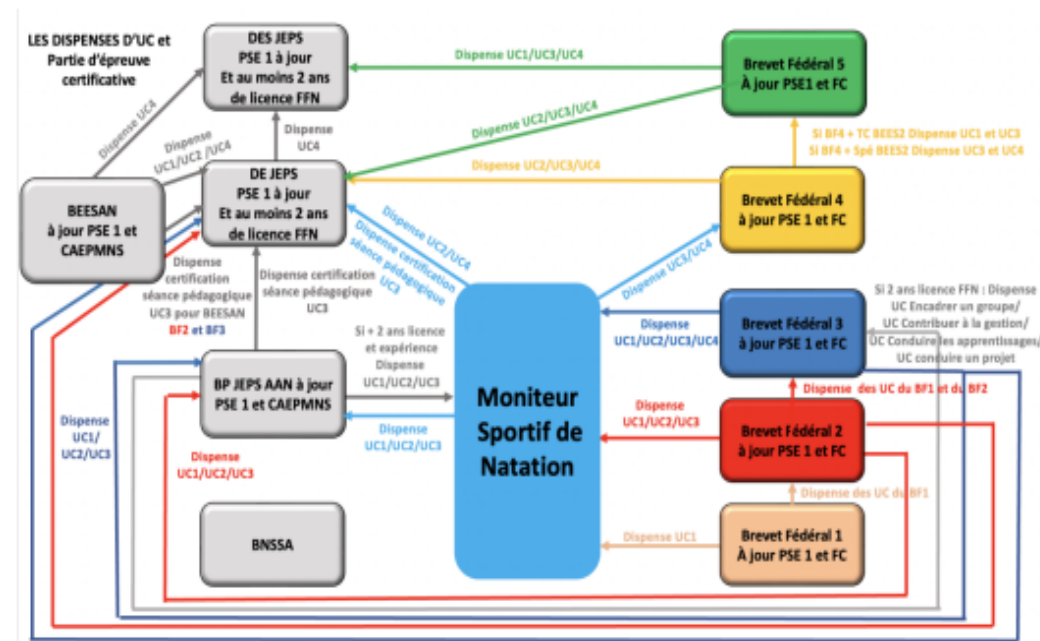
EQUIVALENCES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités aquatiques et de la natation".

	Dispense des EPMSP*	UC 1	UC 2	UC 3 Mention activités aquatiques de la natation	UC 4 Mention activités aquatiques de la natation
BPJEPS toutes spécialités	X	X	X		
BEESAN*		X	X	X	X
BPJEPS spécialité "activités aquatiques" assorti du certificat de spécialisation "sauvetage et sécurité en milieu aquatique"		X	X	X	X
BPJEPS spécialité "activités aquatiques"	X	X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle au cours des 5 dernières années		X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*	X				
BF* 2 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)		X	X		
UC5+UC6+UC8 +UC10 du BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation" (BPJEPS en 10UC)				X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation" (AAN) (BPJEPS en 10UC)					X

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation BPJEPSAAN



- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le titulaire d'un titre de Maître-Nageur Sauveteur est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur** ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Equipe de niveau 1**.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés



TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BP JEPS AAN pour les BF2	2050 € Soit € /h	2000 €	----	50 €	2050 €

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement ligue de Bretagne de Natation par :

1. mail : com.bretagne.natation@wanadoo.fr
2. par téléphone au 02.99.67.03.58 ou 06.82.24.87.61

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

E.R.F.A.N. Bretagne

Adresse : 9 Rue Léo Lagrange – 35131 Chartres de Bretagne

SIRET : 342 383 833 00049

Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : [www. https://bretagne.ffnatation.fr](http://www.https://bretagne.ffnatation.fr)

Tel : 02.99.67.03.58 ou 06.71.19.24.58

Email : erfanbretagne@gmail.com ou com.bretagne.natation@wanadoo.fr

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923



FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✗ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✗ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✗ [PEC Sésame](#)
- ✓ Chèques formation région Bretagne
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com
Référent administratif	LE BIAN Claudia	06.82.24.87.61	com.bretagne.natation@wanadoo.fr
Référent technique	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com
Référent PSH	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4					
Session 2021	6	100%					0	0		100%	100%
Session 2022	9	100%					0	0		100%	100%
Session 2023	10	100%					0	0		100%	100%
Session 2024	12	100%					0	0		100%	100%
Session 2025	19	100%					0	0		100%	100%



ATTESTATION DE 400 MÈTRES NAGE LIBRE
7 MINUTES ET 40 SECONDES MAXIMUM

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "Activités aquatiques et de la natation"

Je soussigné(e),

Nom : _____,
Prénom : _____,
Intitulé du diplôme : _____,
Diplôme n° : _____,
Carte professionnelle n° : _____
Délivrée par le service : _____

Certifie que M./Mme _____,
Né(e) le _____, à _____
Domicilié(e): _____,
CP : _____ Ville: _____

a effectué sans aide et sans matériel:

La distance de 400 mètres nage libre dans un temps de :

_____ minutes _____ secondes _____ centièmes

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes

Date de la réalisation : ____/____/____ Lieu de la réalisation : _____

Signature du certificateur :

Signature du titulaire :

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.